

## (12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 46563 B1**
- (51) Cl. internationale : **A61K 31/505; A61K 9/20;  
A61K 9/00**
- (43) Date de publication : **31.01.2024**
- 
- (21) N° Dépôt : **46563**
- (22) Date de Dépôt : **23.10.2017**
- (30) Données de Priorité : **24.10.2016 IN 201621036404**
- (86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT: **PCT/EP2017/077030 23.10.2017**
- (71) Demandeur(s) : **Janssen Sciences Ireland Unlimited Company, Barnahely Ringaskiddy Co Cork (IE)**
- (72) Inventeur(s) : **PATANKAR, Harshad ; GOYVAERTS, Nicolaas Martha Felix ; RANGA RAJAN, Gopal Rajan**
- (74) Mandataire : **M. MEHDI SALMOUNI-ZERHOUNI**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation : EP 17794275.2

- 
- (54) Titre : **COMPOSITIONS DISPERSIBLES**
- (57) Abrégé : La présente invention concerne des compositions dispersibles comprenant de la rilpivirine ou un sel d'addition d'acide pharmaceutiquement acceptable de celle-ci en tant que principe actif. Ces compositions s'avèrent utiles dans le traitement d'une infection par le VIH et leurs propriétés de dispersibilité les rend utiles en particulier auprès de la population pédiatrique ou gériatrique.

**COMPOSITIONS DISPERSIBLES****REVENDICATIONS**

1. Composition dispersible comprenant du E-4-[[4-[[4-(2-cyanoéthényl)-2,6-diméthylphényl]amino]-2-pyrimidinyl]amino]-benzonitrile (rilpivirine) ou un sel  
5 d'addition d'acide pharmaceutiquement acceptable correspondant, en tant que l'ingrédient actif, ledit ingrédient actif étant présent dans la composition dispersible sous la forme de granules, lesdits granules comprenant en outre un excipient pharmaceutiquement acceptable ; la composition comprenant 2,5 mg d'équivalent de base de E-4-[[4-[[4-(2-cyanoéthényl)-2,6-diméthylphényl]amino]-2-  
10 pyrimidinyl]amino]-benzonitrile ; et la composition comprenant en outre à côté des granules, dans la fraction extragranulaire, une cellulose microcristalline et du mannitol.
2. Composition selon la revendication 1, l'excipient pharmaceutiquement acceptable des granules comprenant un agent mouillant.
- 15 3. Composition selon la revendication 1 ou 2, l'excipient pharmaceutiquement acceptable des granules comprenant un désintégrant.
4. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, l'excipient pharmaceutiquement acceptable des granules comprenant un diluant.
5. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes,  
20 comprenant un agent mouillant dans la fraction extragranulaire.
6. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant un désintégrant dans la fraction extragranulaire.
7. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, la composition étant un comprimé.
- 25 8. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, l'ingrédient actif étant la rilpivirine HCl.

2

9. Combinaison comprenant une composition selon l'une quelconque des revendications précédentes et un ou plusieurs agents thérapeutiques supplémentaires utiles dans le traitement d'une infection par le VIH.

5

---